



Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire

« En mai fais ce qu'il te plaît. » Nous connaissons tous ce dicton populaire qui donne au mois de mai une saveur particulière car en plein printemps et à l'approche de l'été la nature frétille et l'humeur légère nous envahit ce qui nous fait faire ce qui nous plaît d'où ce dicton au ton libertin.

« En mai fais ce qu'il te plaît. » ou presque. Est-ce que cela fait démodé de dire que les bonnes manières font partie du savoir-vivre en société ?

Lors des réunions de quartier, les sujets qui reviennent le plus souvent sont justement ceux relatifs aux incivilités. Pourtant le civisme contribue au quotidien, à rendre notre commune agréable pour tous. Pour ce faire la recette est fort simple : respecter des règles de vie collective en ajoutant une dose de bon sens et de respect dans nos comportements. Passé de mode, le savoir-vivre ? Les spécialistes nous rappellent son importance à une époque où l'individualisme-roi a tendance à nous le faire oublier. Véritable facilitateur social, il permet à chacun de trouver sa place et de défendre son image dans un respect mutuel.

Solutionner toutes les incivilités ou les problèmes de voisinage serait utopique, mais essayer ensemble de les atténuer, pour que chacun vive dans un cadre agréable et dans le respect des autres est possible.

Je ne citerai que 5 piliers, des marronniers les plus populaires.

- ◆ Je ramasse les crottes de mon chien (sacs disponibles), j'évite d'utiliser les espaces verts comme décrotoirs et de les jeter dans les bacs à sel
- ◆ Je taille mes haies, arbustes ou trouve un accord avec mes voisins et de préférence hors des périodes de nidification si possible
- ◆ J'évite de déposer près des collecteurs de déchets mes cagettes, pare-brise, matelas, vaisselles ou autres, enfin tout ce qui ne correspond pas aux produits à collecter
- ◆ Je ne jette pas de papiers, cartes à gratter et autres déchets par terre ou dans les fossés bordant nos routes, chemins et sentiers de promenade.
- ◆ Protéger des outrages, préserver la « face » disent certain, la sienne mais également celle de son vis-à-vis, est l'une des grandes fonctions de la courtoisie. Raison pour laquelle le tact, autre notion essentielle du savoir-vivre, Le respect n'est pas individuel mais le substrat est collectif.

Symbolisant le retour du printemps et des beaux jours, le muguet est synonyme de porte-bonheur.

Je vous souhaite à chacune et chacun ce qu'il incarne : l'amour, la chance, le bonheur, la vie, la pureté, le renouveau et la joie...

Joli mois de mai à tous.

Votre Maire
Guy SCHMITT



Soultz les Bains

Election Européennes—9 juin 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Tous les 5 ans, les citoyens des pays de l'Union européenne élisent leurs représentants qui siègent au Parlement européen à Strasbourg.

Pourquoi je vote ?

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct.

On compte aujourd'hui 705 représentants européens, parfois appelés « eurodéputés ».

Ils seront **720** lors du prochain mandat 2024-2029.

Les représentants au Parlement européen ne se réunissent pas par pays mais par groupes politiques transnationaux, aujourd'hui au nombre de sept, répartis suivant différentes tendances politiques.

Le rôle des représentants au Parlement européen est de **formuler**, **discuter** et **voter** les textes législatifs au niveau européen.

Les dates clefs

1er mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en ligne ;

3 mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en mairie ;

Pour qui je vote ?

A partir de 2024, 81 élus représenteront la France au Parlement européen. Ils étaient 79 lors du précédent mandat du Parlement européen.

En France, l'ensemble du territoire est réuni en une circonscription unique. La répartition des 81 sièges réservés aux représentants français au Parlement européen s'établit à l'issue du scrutin. Chaque parti ayant rassemblé plus de 5% des suffrages se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel à leur classement électoral.

Comment voter ?

Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires (c'est-à-dire possédant la nationalité d'un des 27 pays membres) qui ont le droit de voter dans leur pays d'origine **peuvent aussi voter aux élections européennes**. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes de cette commune. Comme pour les électeurs français, ces ressortissants peuvent s'inscrire soit en ligne, soit en mairie.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez **donner procuration à une personne de confiance**. Il est possible de faire la demande en ligne sur Maprocuration. **Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent**. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Pour toutes les personnes ayant effectués les démarches d'inscriptions, modification ou autres depuis le dernier renouvellement des listes électorales, les cartes d'électeurs seront distribués avant le jour du scrutin.

Vous n'avez pas de démarches particulières à effectuer.

Si vous ne retrouvez pas votre carte d'électeur le jour du scrutin, pas de stress, venez au bureau de vote et présenter votre pièce d'identité. Après vérification de la liste électorale, vous pourrez voter.



Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (Démarche en ligne)

Ce service vous permet de :

- savoir sur **quelle liste électorale** vous êtes inscrit(e)
- connaître **l'adresse de votre bureau de vote**
- connaître votre **numéro national d'électeur**
- savoir si vous avez des **procurations en cours**
- télécharger votre **attestation d'inscription sur les listes électorales**



Ce service est accessible avec FranceConnect ou un compte Service-public.fr
Cette démarche est également possible en mairie aux horaires d'ouvertures.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune : votre demande d'inscription ne sera pas transmise.

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1^{er} mai 2024, ou en version papier en Mairie au plus tard le 3 mai 2024.

Pour une démarche en ligne, il vous suffit d'aller sur l'adresse du Service Public et dans la barre de recherche indiquer « Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales »

Il faudra également vous prémunir des documents suivants :

- Pièces d'identité (Passeport ou Carte Nationale d'Identité)
- Justificatif de domicile de mois de 3 mois.

Ces documents seront à déposer sur la plateforme.



Dans le cas d'une inscription en Mairie, il faudra amener les mêmes documents accompagnés du CERFA N° 12669*02.

Ouverture du bureau de vote

Conformément au décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen, le bureau de vote situé dans la salle du Conseil Municipal, entrée par la porte sise 2 rue de Strasbourg, sera ouvert de 8h00 à 18h00 sans interruption.

Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école. Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum.

Étape 1

À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On vérifie son **identité** et qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui.

Le bulletin de vote

C'est la feuille qui sert à exprimer un vote. Sur chaque bulletin, il y a le nom d'un candidat ou une liste de candidats.

Étape 2

L'électeur est obligé de passer dans l'isoloir, seul. Il met le bulletin qu'il a choisi dans l'enveloppe. Personne ne le voit faire car le vote est secret.

La carte d'électeur

Chaque Français qui peut voter est inscrit sur une liste dans la ville où il habite : c'est la « liste électorale ». Comme preuve, il a une carte électorale. Elle indique son identité et le bureau où il pourra voter. On ne choisit pas le lieu où l'on vote.

L'isoloir
C'est une cabine fermée par un rideau.

L'urne
C'est une boîte transparente.

Le président du bureau de vote et ses assesseurs

Ce sont les personnes qui organisent le vote. Elles participent aussi au **dépouillement**.

Étape 3

L'électeur se présente devant l'urne.

- Le président du bureau prend sa carte d'électeur et lit son nom à voix haute.
- Un assesseur trouve son nom sur la liste électorale.
- L'électeur glisse son enveloppe dans l'urne.
- Le président dit : « A voté ! »
- L'électeur signe la liste électorale en face de son nom. Puis il reprend sa carte électorale, où un tampon a été mis.

Impôts sur le Revenu 2024

Depuis le 11 avril 2024, vous pouvez déclarer vos revenus de 2023 sur Internet. Pour notre département, vous pouvez faire votre déclaration **jusqu'au 6 juin 2024**. Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 21 mai 2024, quel que soit le lieu de résidence (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Qui doit faire une déclaration ?

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous résidez et avez une activité professionnelle principale en France ;
- vous avez eu 18 ans l'année dernière, et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents ;
- vous résidez à l'étranger mais vos revenus sont de source française.



Crédit : Impôts.gouv.fr

Comment déclarer vos revenus ?

Vous devez déclarer vos revenus si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- **Déclaration en ligne** - Si vous possédez déjà un numéro fiscal, vous devez déposer votre déclaration de revenu en ligne sur le site impots.gouv.fr vous avez eu 18 ans l'année dernière, et vous n'êtes pas rattaché au foyer fiscal de vos parents ;
- **Déclaration papier** - Si votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet ; si vous vivez dans une zone blanche (sans service mobile disponible), vous aurez la possibilité d'envoyer votre déclaration d'impôts en version papier jusqu'au 21 mai 2024; si votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télédéclaration ; si vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier.
- **Déclaration automatique** - Si votre déclaration pré-remplie comporte l'ensemble de vos revenus et charges et que vous n'avez pas signalé de changements de situation (adresse, situation de famille ou création d'un compte de prélèvement à la source) en 2023.

Recensement à 16 ans

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire. Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

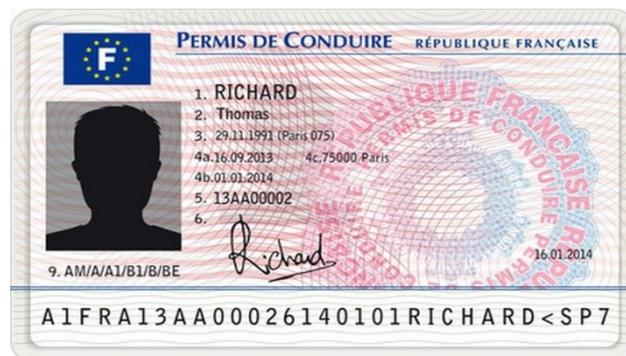


Permis de conduire

Votre permis de conduire pliant 3 volets « rose cartonné » est valable jusqu'au 19 janvier 2033.

Vous pouvez cependant demander son remplacement dès maintenant par le nouveau modèle au format carte de crédit.

Cela pourrait notamment vous éviter d'être confronté, à l'approche de l'échéance, à un engorgement des services dédiés à cette tâche.



Pour remplacer votre permis de conduire cartonné par le modèle « carte de crédit », vous devez en faire la demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Une fois sur le site, vous pouvez vous connecter :

- grâce à FranceConnect (connexion grâce à l'identifiant et au mot de passe que vous utilisez sur Impots.gouv, Ameli ou L'identité numérique – La Poste...);
- ou avec vos identifiants ANTS. Si vous n'en avez pas, il vous est proposé de créer un compte afin que vous puissiez avoir un espace personnel spécifique sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés.

Lors de votre demande de remplacement de votre permis de conduire, vous devez transmettre au format numérique :

- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans, passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans...);
- un justificatif de domicile (une facture datant de moins de 6 mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, un avis d'imposition ou de non-imposition, une quittance de loyer...);
- une photo-signature numérique (il s'agit d'une photographie qui comprend également une représentation numérique de votre signature, et qui est réalisée dans un photomaton agréé par l'Agence nationale des titres sécurisés ou auprès d'un photographe professionnel lui aussi agréé par l'ANTS). Si vous souhaitez envoyer une photo d'identité au format papier, il vous est proposé à la fin de la démarche de télécharger puis d'envoyer un formulaire de dépôt photo signature ;
- le permis « rose cartonné » à remplacer (même s'il ne sera plus valide, vous ne serez pas tenu de le restituer lorsque vous aurez reçu votre nouveau titre au format « carte de crédit »); si nécessaire, un formulaire Cerfa d'avis médical lorsque votre titre de conduite l'exige.

La démarche est gratuite, à l'exception des frais engagés pour réaliser la photo d'identité.



GRANDS ANNIVERSAIRES

MAI

Madame **Colette DENNI**,
Née le 6 mai 1939, à fêté ses 83 ans
Monsieur **André MAGER**,
Né le 10 mai 1937, à fêté ses 85 ans



JUIN

Madame **Marie-Elisabeth MUHLMAYER**,
Née le 4 juin 1943, à fêtera ses 81 ans
Monsieur **Arnorld KEITH**,
Né le 13 juin 1933, fêtera ses 89 ans

NAISSANCE

Martin PINHEIRO, né le 15 mars 2024
Fille de Marine MAIRE et de Julien PINHEIRO

Ludivine FEY, née le 4 avril 2024
fille de Eléonore STAINE et de Matthieu FEY



BÂPTEME CIVIL

Nahël RENAUD THIRARD, célébré le 20 avril 2024
Fille de Clémence THIRARD et de Josselin RENAUD

Jade RENAUD THIRARD, célébré le 20 avril 2024
Fille de Clémence THIRARD et de Josselin RENAUD

LE COSTUME ALSACIEN FÉMININ À SOULTZ-LES-BAINS

Du nord au sud de l'Alsace, le costume traditionnel révèle une grande diversité, quant à la nature des tissus utilisés, à la forme de la coiffe, au choix des coloris plus ou moins vifs ou foncés et à la composition des différentes pièces du vêtement. De multiples signes distinctifs permettent de reconnaître l'origine territoriale, la catégorie sociale ou professionnelle et l'appartenance religieuse.

Après 1918, et surtout après 1945, cette diversité régionale s'efface, pour faire place à un stéréotype uniformisé et généralisé :

- ⇒ coiffe noire avec cocarde tricolore
- ⇒ blouse blanche avec dentelles et corselet garni du plastron
- ⇒ sur la jupe (rouge, vert, violet) un tablier noir brodé « des couleurs de France bleuet, marguerite, coquelicot.

Ce portrait de la classe des grandes de l'école des filles, regroupant les classes d'âge de 1907 à 1914, en est une belle illustration. Elles portent toutes la coiffe à nœud, (Schlupfkapp), telle une calotte, qui permet de dégager la partie frontale. Mais la diversité réside dans le tissu et la confection.

Trois types de coiffes :

- ⇒ à nœud noir uniforme, plus ou moins grand et redressé
- ⇒ à broderie de fleurs
- ⇒ écossais, à dominante bleu et vert

Par-dessus la blouse se porte un grand châle, croisé sur la poitrine et noué dans le dos. Là aussi règne une grande diversité dans les tissus : soie ramagée, fleuronnée avec franges ou en flanelle noire brodée couleurs ou en cachemire.

Par-dessus la robe (Kutt) en grosse toile, froncée, plissée, serrée à la taille et cerclée de rubans à base, on porte le tablier, pièce très raffinée. Il peut être en lin fin, de couleur blanche. Dans les années 50, M^{me} Trappler Joséphine (autrefois domiciliée rue des sœurs) nouait les coiffes alsaciennes.



On reconnaît de gauche à droite :

- ⇒ 4^{ème} rang : Elisa ZERR, MAEHREL-BRAUN, Jeanne SCHATZ, Cécile VELTEN
- ⇒ 3^{ème} rang : Rosa ZERR, Marina BELLER, THEURING, Jeanne WEBER, Anna FELDNER
- ⇒ 2^{ème} rang : Marthe SCHIBI, Maria EBERLING, Joséphine SCHATZ, Antoinette GOEFFT
- ⇒ 1^{er} rang : Lucie HUBER, Maria MOSER, Georgette KAUFFER

AVIS AUX HABITANTS

LA RECHERCHE DE PHOTOS SUR LA 2ND GUERRE MONDIALE EST TOUJOURS OUVERTE !

Le 25 novembre 1944, jour de la Saint Catherine, les GI's du 399e Infantry Régiment U.S. libéraient définitivement SOULTZ-LES-BAINS et le secteur de MOLSHEIM de l'occupation nazie.

Pour fêter dignement ce 80^{ème} anniversaire, M. Grégory OSWALD, Conservateur de musée à la Ville de MOLSHEIM, prépare une exposition itinérante qui pourra être présentée dès l'automne prochain dans différentes localités de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG.

A cet effet, il est activement à la recherche de photos de cet épisode mémorable qui auraient pu subsister. Aussi, si vous disposez dans vos archives familiales de photos ou de documents en rapport avec cet événement militaire, nous vous remercions d'en informer la Mairie de SOULTZ-LES-BAINS qui transmettra vos coordonnées à M. OSWALD.



Sur l'estrade, installée devant sa maison, Maurice EBERLING prononce une allocution à l'occasion de la libération et de son retour à la Mairie en présence de militaires. Les jeunes filles soultzaises, en costume, forme une haie d'honneur. (Mai 1945)

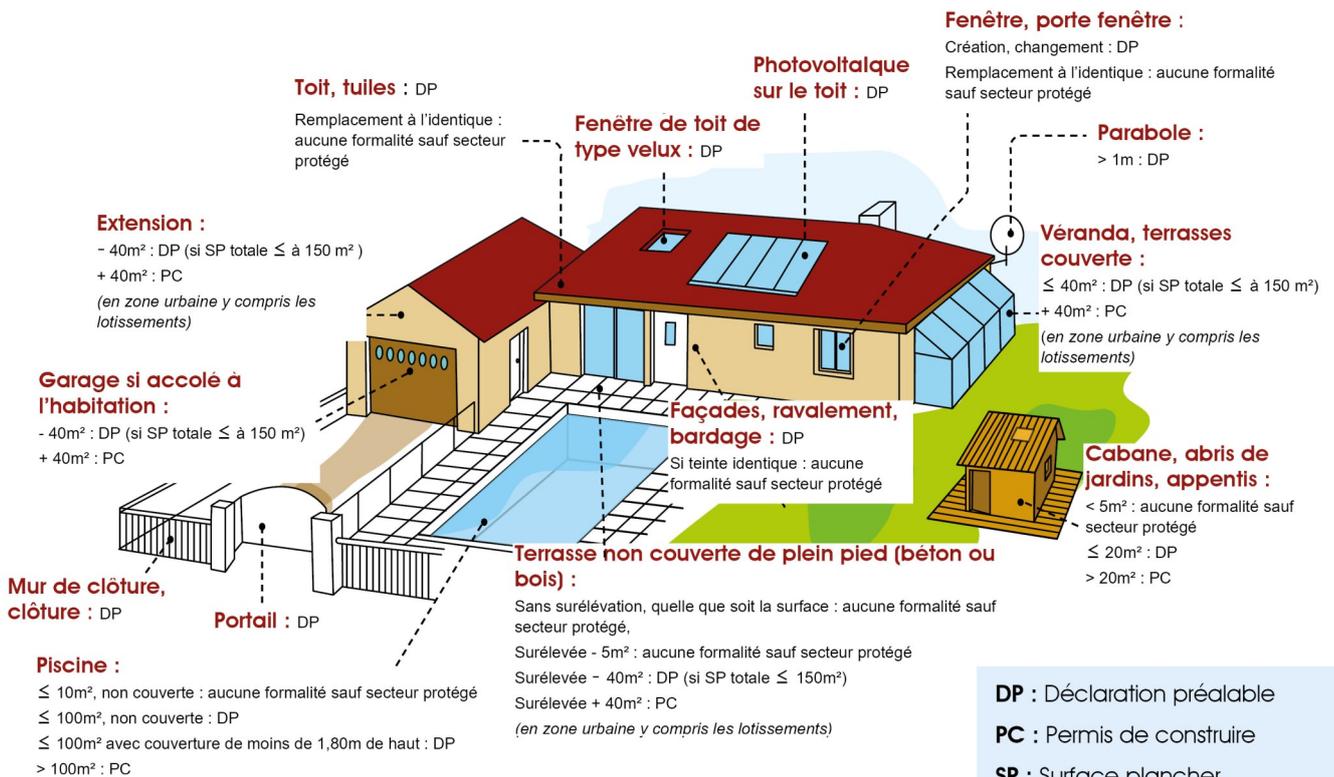
Bien entendu, il ne s'agit en aucun cas de donner vos photos à titre définitif, mais seulement de les confier momentanément afin qu'elles puissent être numérisées. Ce procédé se fera rapidement et vos documents vous seront rendus intégralement dès que le scanner aura été réalisé.

D'avance, un grand merci à tous pour votre aide précieuse qui permettra de constituer un fond documentaire conséquent, propre à ce que chaque habitant puisse se représenter visuellement cette époque tumultueuse au cours de laquelle une grande page de l'Histoire de notre pays et de notre région fut écrite.



Déclarations préalables et permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
M. Pierre GOEFFT	Mise en place d'une clôture <i>10, rue du Fort</i>	10, rue du Fort	A : 03/04/2024
M. Laurent GONDRAND	Mise en place d'une clôture <i>5A, rue du Marker</i>	5A, rue du Marker	A : 18/04/2024
M. Philippe TRAPPLER	Installation d'une pergola <i>3, rue Saint Amand</i>	3, rue Saint Amand	A : 18/04/2024



Attention : La Commune de SOULTZ-LES-BAINS est couverte par un périmètre soumis à l'avis de l'Architecte de France. **Avant tout travaux dans le périmètre ou en dehors, pensez à consulter les services de la mairie et surtout, ne signer pas de devis avant prise de renseignements.**

Publicité et enseignes

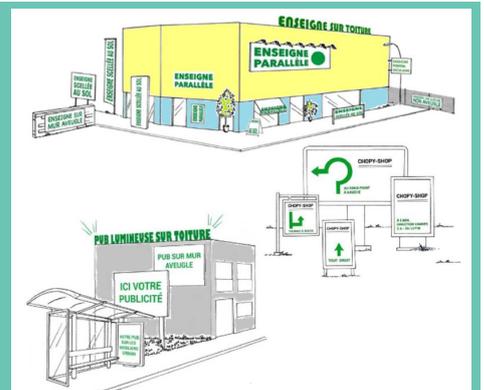
Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune de SOULTZ-LES-BAINS est en charge de la publicité et des enseignes sur l'ensemble du ban communal.

Trois catégories sont ainsi concernées par ce dispositif à savoir, les enseignes, pré-enseignes et les publicités.

Aussi, il est rappelé à l'ensemble des habitants, associations, particuliers ou commerçants qu'avant toute réalisation d'un des trois dispositifs ci-dessus mentionné, un dossier de demande d'installation est à déposer en Mairie pour instruction et validation avant tout travaux et commande de matériel.

Les dispositifs réglementés sont visibles des « voies ouvertes à la circulation publique »

Attention : la publicité éphémère est également concernée par cette nouvelle disposition réglementaire.



RAPPEL



ommunications diverses

Conférence de la société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim et environs

La société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim et environs organise une conférence au cinéma « le Trèfle » à Dorlisheim

le vendredi 17 mai 2024 à 20h.

Le Biblenhof : l'apport de l'archéologie préventive dans l'étude d'un village disparu par Bastien PREVOT, archéologue territorial de la société Archéologie Alsace. Une fouille archéologique préventive menée à Soultz-les-Bains a révélé les vestiges d'un village disparu, connu sous le nom de Biblenheim.

Les investigations ont permis d'apporter des informations sur le développement et l'abandon de cet habitat, entre XIIème et le XVIIème siècles

**Inscription gratuite et obligatoire au 07 60 21 29 77
ou sylviannesz@hotmail.fr**



Jeux inter-villages

L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) prépare pour l'été prochain des jeux inter-villages qui se dérouleront le 7 juillet 2024 au Holtzplatz à Molsheim.

L'objectif est de créer un évènement sportif et ludique auquel les 18 communes de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig pourront participer et de les faire s'affronter dans différentes épreuves bon enfant.

Chaque commune est ainsi invitée à constituer d'ores et déjà une équipe de 10 personnes (parité souhaitée – 5 femmes et 5 hommes) composées de :

- 2 enfants de moins de 12 ans,
- 2 adolescents de 12 à 17 ans,
- 2 adultes,
- 2 seniors de plus de 60 ans,
- ainsi que 2 élus du conseil municipal

Nous souhaitons évidemment que SOULTZ-LES-BAINS participe à cette manifestation originale et festive et qu'elle y défende ses couleurs.

Il y aura des épreuves sportives, mais aussi des épreuves plus cérébrales (quiz de culture générale, musicale...).

Est également prévu un défilé des différentes équipes dans la ville le matin, sur un char/tracteur confectionné aux couleurs de l'équipe, une restauration sur place, des animations, ...

Evidemment, on espère la présence de nombreux supporters pour encourager leurs équipes.

Bref, l'idée est de créer une journée de compétition festive et fédératrice sur le territoire de notre com com, en écho aux jeux olympiques de Paris.

En vue de cette manifestation, nous lançons un appel à candidature à toutes les personnes désireuses de participer à l'évènement (en tant que compétiteur(trice) ou pour nous aider à confectionner le char de SOULTZ-LES-BAINS). Faites-vous connaître en envoyant par mail vos noms, âge, adresse et téléphone à l'adresse mail suivante : mairie@soultz-les-bains.fr (réponse souhaitée avant le 1^{er} juin 2024).

Concours Photos

Le Select'om participe à l'événement national Tous au Compost ! Pour fêter ça, il vous propose un concours photos sur le thème « Le compostage, pour moi c'est... ».
A vos appareils, prêt, feu... flashez !

Le concours photos est ouvert à toutes les personnes qui résident sur le territoire du Select'om, photographes passionnés et amateurs de tout âge (adultes et enfants). Les mineurs sont invités à participer sous réserve d'une autorisation parentale. La participation au concours est gratuite et se fait uniquement en ligne sur le site internet du Select'om.

Pour être valide, chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours et une autorisation de droit à l'image si besoin. 2 catégories (Adultes et enfants) sont proposées avec à la clé, 4 lots à gagner : un arbre fruitier, un kit jardinier et des livres.

Faites parvenir votre photo, avant le 9 juin 2024, accompagnée du bon de participation, à l'adresse : dechets.prevention@select-om.com. Publication des photos et des résultats mi-juin 2024.



Déchèteries

Select'om

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches,

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : **03.88.33.56.12**

Horaires : Mardi de 13h30 à 19h00

Jeu et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt.

Tél. : **03.88.47.92.20**

Horaires : du Mardi au Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Prochaines collectes sélectives :
24/05 et 21/06

Pour les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, phytosanitaires, pâteux et solvants) sont acceptés tous les jours d'ouvertures à la déchèterie de Molsheim et deux fois par an dans les autres déchèteries.

Notons que les déchets dangereux sont acceptés dans la limite de 30 kg par foyer pour les particuliers.

Pour plus d'information sur le site internet du Select'om : [Accueil - Select'om \(select-om.com\)](http://select-om.com)

Depuis plus de 20 ans déjà la commune a confié la gestion de la colline du Jesselsberg au Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace afin d'assurer la restauration de ce site naturel et la préservation des espèces patrimoniales qu'il abrite, dont certaines rares en Alsace, qu'il s'agisse de petite faune ou de flore.

Ses pelouses sèches sont notamment restaurées grâce au pâturage écologique de chèvres rustiques.

Visites, chantiers nature, fauche... L'année 2023 a été riche en événements pour ce site. Merci aux bénévoles qui répondent présents pour aider la conservatrice bénévole et le technicien salarié responsable du site lors des chantiers nature.

Retour en arrière sur une année 2023 bien chargée,....

Début MARS : des volontaires Unis Cité Alsace Nord ont renforcé le groupe de bénévoles lors du chantier participatif ; ils ont créés des passages pour poser les filets des parcs à moutons itinérants.



MAI : visite d'une classe du Lycée agricole section Gestion et maîtrise de l'eau, en partenariat avec le CEN Alsace.



Mi MAI : la conservatrice bénévole a proposé une visite du site, à la découverte des orchidées sauvages qu'il abrite. Une autre sortie guidée a eu lieu lors de la journée du Patrimoine.



Fin JUIN : Visite du site par des familles strasbourgeoises accompagnées par les Apprentis d'Auteuil en Alsace.



Fin JUILLET : les bénévoles ont répondu à l'appel pour participer à un chantier nature improvisé, permettant de lutter contre les Robiniers, espèce exotique envahissante.



Début OCTOBRE : chantier participatif consacré à l'entretien de la clôture du parc, nous avons eu besoin de muscles !



OCTOBRE : 3 nouvelles chèvres rustiques, en provenance d'un élevage dans le Doubs, ont rejoint le troupeau. Bienvenue chères collègues



NOVEMBRE Livraison du foin pour le nourrissage hivernal, les chèvres ont hâte d'y goûter !



Et aussi : Quatre panneaux informatifs et pédagogiques ont été mis en place en juin, aux entrées du site financés par la Collectivité Européenne d'Alsace.



La boutique de fleurs « Ambiance Fleurie » de Peggy et Daniel KAUFMANN est située au cœur de notre village et propose une large sélection de fleurs fraîches et d'arrangements floraux pour toutes les occasions.

A l'occasion de la fête de mères, le dimanche 26 mai 2024, Peggy et Daniel seront heureux de vous accueillir de 8h - 13h.



Pour vos commandes, un seul numéro : 03.88.38.38.68

Livraison à domicile !

Un service de paiement CB par téléphone portable est en place grâce à une ligne sécurisée .

Pour toute demande, n'hésitez pas à les contacter



La période de plantation des jardinières d'été va également commencer dans quelques jours. Nous vous rappelons que le rempotage des jardinières, réalisé par nos soins, vous sera offert. N'hésitez pas à venir nous voir....

Bonjour les Sultzsois et les Sultzsoises,

Il y a quelques années je vous annonçais l'ouverture du cabinet d'ostéopathie au 37F rue de Molsheim. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que le cabinet a déménagé au 37E rue de Molsheim, et que nous serons désormais deux à vous recevoir lors de vos consultations d'ostéopathie.

La prise de rendez-vous peut toujours s'effectuer par téléphone :

- ◆ Alexia : 06.27.33.68.40
- ◆ Chloé : 07.67.23.79.69



Vous pouvez également nous retrouver sur Doctolib en tapant « Cabinet d'ostéopathie Sultz-les-Bains » ou à l'adresse suivante : <https://www.doctolib.fr/cabinet-osteopathie/sultz-les-bains/cabinet-d-osteopathie-sultz-les-bains-alexia-havette-et-chloe-zerr>



Pour ceux qui ne connaissent pas l'ostéopathie, il s'agit d'une thérapie manuelle qui a pour but de pallier aux dysfonctions globales du corps et d'en conserver l'équilibre. Les séances d'ostéopathies peuvent être réalisées dans un but curatif, mais également préventif afin de limiter l'apparition de douleurs ou de blessures. L'ostéopathie est ouverte à tout type de public, que ce soit les nourrissons, les enfants, les adultes, les femmes enceintes, les sportifs ainsi que les séniors.

Nous sommes ravies de vous accueillir dans ce nouveau cabinet pour vos séances d'ostéopathie.

A bientôt,

Alexia et Chloé



Club Féminin

En pleine préparation pour le bricolage de Pâques, les membres s'activent pour créer cette décoration de table que Marie-Paule a pu proposer.



Le Club féminin au grand complet s'est invité à la Pâtisserie KLUGESHERZ ce 4 avril pour une visite de cette entreprise - phare de notre commune.

Jean-Luc, le patron en personne, nous a consacré une partie de l'après-midi pour une présentation très intéressante de ses installations ultra-modernes.

Après la visite, nous avons goûté ses gâteaux dans le nouveau et très agréable salon de thé.



L'ASSOCIATION PERLIMPINPIN ORGANISE
UNE

BOURSE DE PUÉRICULTURE

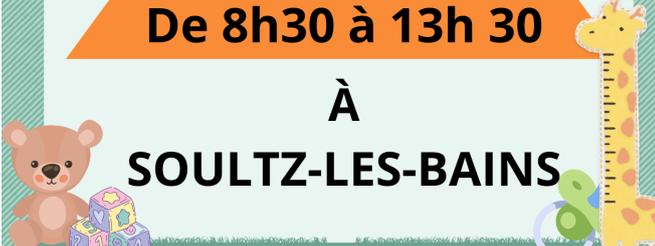
DIMANCHE 5 MAI
De 8h30 à 13h 30

À
SOULTZ-LES-BAINS

**Renseignements
et inscriptions:**
assoperlimpinpin@laposte.net

Informations:
Emplacement : 13 Euros la table
Salon de Thé et Buvette.

Lieu:
Hall des Sports



Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945 les forces alliées ont vaincu les troupes fascistes nazies, redonnant à l'Europe et à notre village l'espoir d'une liberté et d'une paix juste, une civilisation de dialogue et de liberté en opposition avec l'obscurantisme, l'intégrisme et la barbarie.

Vous êtes tous cordialement invités à assister à la cérémonie de commémoration qui se déroulera devant le Monument aux Morts de notre Commune

le me r c r e d i 8 m a i à 11h00.



Two Magnets

FOLK/BLUES DUET

VENDREDI 10 MAI

Au Boum Cœur - Soultz-les-bains



**BUVETTE
PETITE
RESTAURATION
A PARTIR DE 16H
IR 6 RUE DES CASEMATES**



MARCHÉ des CRÉATEURS

★ à la
bibliothèque★
de
SOULTZ les BAINS

19 MAI 2024

★ 10H à 18H★

*Des artisans locaux et de la
gourmandise !*

Tombola offerte par les exposants.

ENTRÉE LIBRE * CHEMIN FLÉCHÉ

Soultz-les-Bains

Le projet de future maison médicale entre enfin dans le concret

DNA du 22 mars 2024

Les travaux de la future maison médicale de Soultz-les-Bains ont démarré après plusieurs mois de blocage. Ce projet, porté par le pharmacien Nicolas Friedrich, a été retardé par des recours déposés par l'éleveur de canards Mickaël Doriath, qui estimait que le futur bâtiment était trop près de ses installations. Mais un accord a finalement été trouvé.

« Comme rien ne bougeait, les gens se posaient des questions. » Le pharmacien Nicolas Friedrich peut désormais leur apporter une réponse concrète : son projet de maison médicale à Soultz-les-Bains est toujours d'actualité.

Pour preuve, les opérations de démolition des deux maisons situées aux numéros 32 et 34 de la route de Molsheim ont commencé il y a quelques semaines, en février. La nouvelle structure sera construite sur ce site de 19 ares, près des installations de la société Lucien Doriath, spécialisée dans l'élevage de canards et la production de foie gras.

Nicolas Friedrich a prévu d'y transférer son officine et d'y installer d'autres professionnels de santé ainsi qu'une agence immobilière. La mairie de Soultz-les-Bains lui avait accordé un permis de construire le 29 juin 2022. Mais le dossier s'est vite retrouvé au point mort après un recours déposé par Mickaël Doriath.

Le dirigeant de cette entreprise familiale s'opposait à la construction d'un nouveau bâtiment à proximité de ses installations. Il craignait que les nuisances sonores et olfactives occasionnées par son élevage n'engendrent des plaintes de la part du pharmacien et de sa patientèle : « Un élevage de 1300 canards, ce n'est pas sans conséquences... »

Mickaël Doriath justifiait ainsi sa démarche dans notre édition du 28 janvier 2023 : « Un arrêté préfectoral datant de 2011 précise qu'on est classé ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) ce qui interdit toute construction dans un rayon de 100 mètres autour de nos deux bâtiments d'élevage et d'abatage ».

« Nous avons mis cartes sur tables et nous avons trouvé un terrain d'entente »
Nicolas Friedrich, pharmacien

Or, dans le permis de construire initial, la future maison médicale se serait trouvée à 18 mètres des établissements Doriath. Cette nouvelle construction limitait aussi *de facto*, les possibilités d'extension de cette société. Mickaël Doriath ne le nie pas : « Si on veut se laisser la possibilité de s'éten-



Le pharmacien Nicolas Friedrich a accepté de revoir l'implantation de sa future maison médicale pour qu'elle soit davantage éloignée de l'élevage de canards Doriath. Photo Boris Marois

dre, ce qui n'est pas notre cas, il faut du foncier. Mais ce n'est n'était pas ma motivation première dans ce recours. »

Il le répète, ce qu'il l'inquiétait, c'était d'avoir à subir des plaintes en lien avec son activité.

L'éleveur et le pharmacien ont fini par nouer le dialogue en mai 2023. « Nous avons mis cartes sur tables et nous avons finalement trouvé un terrain d'entente, raconte Nicolas Friedrich. Mickaël Doriath a suggéré qu'on intervertisse le parking avec le bâtiment. »

La future maison médicale sera donc éloignée d'un peu

plus de 40 mètres de l'élevage de canards. « Pour nous c'est acceptable, commente Mickaël Doriath. On ne pouvait pas s'opposer éternellement à ce projet. D'ailleurs ce n'était pas par plaisir. Je suis favorable à tout ce qui dynamise le village. »

Les deux hommes ont signé un protocole d'accord chez le notaire en octobre 2023 et l'ensemble des recours déposé par Mickaël Doriath a été abandonné. Entre-temps Nicolas Friedrich avait déposé et obtenu un nouveau permis de construire. Car il n'a plus de temps à perdre : « L'autorisa-

tion de transfert que l'Agence régionale de santé m'a délivrée fin avril 2023 n'est valable que deux ans. En étant optimiste, je me dis qu'on pourra ouvrir d'ici décembre. Si je suis réaliste, je tablerai plutôt sur début 2025... »

Un nouveau recours

Le pharmacien insiste sur la « synergie » que va générer sa maison médicale en matière d'offre de soins dans le secteur. L'investissement s'élève à 1,5 million d'euros. « Ça ne coûtera pas un centime à la collectivité », précise le pharmacien.

Repères ► Le projet

► Le rez-de-chaussée de la future maison médicale accueillera la pharmacie du village sur 180 m².

► 120 m² sont prévus pour recevoir les trois infirmières libérales du village ainsi que deux médecins généralistes, dans deux salles de consultation distinctes.

► À l'étage, la réserve de la pharmacie occupera 100 m². Les 200 m² restants seront vendus à l'agence immobilière Maps Immobilier qui y installera ses locaux.

► Le parking comptera une trentaine de places.

Son projet est vu d'un bon œil par Guy Schmitt, le maire de Soultz-les-Bains. L' élu rappelle aussi que sa commune a toujours accompagné le développement des établissements Doriath. À ce titre, il ne cache pas avoir été « hyper déçu » par les recours déposés par cette société contre les permis de construire délivrés par la mairie pour la maison médicale.

Quoi qu'il en soit, le problème est désormais réglé... Ou presque : un couple de rive-rain a déposé à son tour un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg. « Nous sommes dans une phase de négociation », indique Nicolas Friedrich.

● Boris Marois



Vot r e j o u r n a l l o c a l e t q u o t i d i e n
A b o n n e z v o u s a u j o u r n a l

La Commune de Soultz-les-Bains recherche toujours, via les Dernières Nouvelles d'Alsace, un correspondant local pour relayer les informations de notre village.

Plus d'informations au 03 88 49 70 60.

Cabinet d'Infirmier de SOULTZ-LES-BAINS

Succédant à M. Michel OTT, Catherine, Clémence et Delphine sont heureuse de vous informer qu'elles font partie des différents professionnels de santé de Soultz-les-Bains et qu'elles sont ravies de rejoindre le projet de la future maison médicale actuellement en cours de travaux.



CABINET INFIRMIER de SOULTZ-LES-BAINS

Catherine FORTUNÉ-WELLER
Clémence HUTTER
Delphine MASQUELIER



Soins infirmiers à domicile

20 rue du Fort
06.95.37.64.55 67120 SOULTZ-LES-BAINS

Cybersécurité

Parce que les systèmes d'informations assurent le fonctionnement quotidien des communes, les élus sont les premiers concernés par la menace cyber qui pèse sur l'organisation des collectivités, notamment les rançongiciels. À l'instar de la sensibilisation des entreprises, la gendarmerie accompagne également les parents des enfants de nos écoles dans l'amélioration de la prise en compte de la menace cyber.

Ainsi, mardi 16 avril 2024, la Brigade de Gendarmerie de Molsheim a présenté les dispositifs à mettre en place afin de sécuriser les systèmes informatiques aux parents des élèves des écoles de SOULTZ-LES-BAINS, AVOLSHEIM et WOLXHEIM.



Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens Maires de l'ancien Canton de Molsheim

Jeudi 18 avril 2024, la Commune de SOULTZ-LES-BAINS a été heureuse d'accueillir l'assemblée Générale annuelle de l'Amicale des Anciens Maires de l'ancien Canton de Molsheim présidée par M. Pierre GRANDADAM, Maire Honoraire de Plaine.

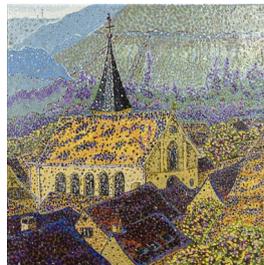
Après une présentation de la Commune de SOULTZ-LE-BAINS, par le Maire Guy SCHMITT, l'ordre du jour statutaire a été déroulé par le Président de l'amicale. L'assemblée générale s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.



Exposition de photos & peintures

L'exposition photos et peintures organisée les 20 & 21 avril 2024 à Soultz-les-Bains au Hall des Sports a connu un très beau succès.

Habitants de Soultz-les-Bains, parents et amis ou encore membres des clubs photo des alentours soit près de 250 visiteurs sont venus au cours du week-end, découvrir les prises de vue et peintures en échangeant avec leurs artistes dans une ambiance chaleureuse et détendue.



Montez sur le ring !

Dans le cadre du festival de contes « L'Alsace se (ra)conte organisé par la Collectivité Européenne d'Alsace, la Bibliothèque Municipale de SOULTZ-LES-BAINS a proposé un conte samedi 27 avril 2024.

Aussi, nous voilà embarqués sur la pirogue **VA' A** avec le champion **TAMATOA** pour son ultime combat : conquérir le cœur de la princesse **TITAUU**.

Aussi petits et grands ont payagé sur le lagon pour cette compétition hors du temps !

Un **HAKA** très combatif a clôturé le spectacle et conquis le cœur du public présent.



Fin du bétonnage de la rue des Casemates

Vendredi 12 avril a eu lieu la suite et fin du chantier de bétonnage de cette rue après la mise en place du coffrage par Julien. Rappelons que ce chantier a vu le jour sous l'impulsion de la Municipalité qui a sollicité les viticulteurs pour mettre en œuvre la dernière tranche de béton.

Ce chantier permettra d'avoir un accès plus agréable pour les viticulteurs, marcheurs, etc. Il réouvrira d'ici début mai après la durée de séchage.



Anniversaire Bibliothèque municipale 1993–2023

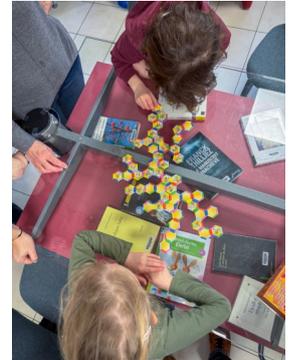


A l'occasion des 30 ans de bibliothèque municipale, des marque pages ont été édités.

Les marque pages ont été remis aux enfants de l'école jeudi 18 avril 2024 avant les vacances scolaires lors de la visite habituelle des classes à la bibliothèque.

Animation à la bibliothèque

Samedi 23 mars 2024, la Bibliothèque Municipale a accueilli l'association soultzoise « la soupe aux jeux » afin de proposer une animation jeux aux petits et aux grands.



MARCHÉ des CRÉATEURS

à la bibliothèque de SOULTZ-LES-BAINS - 8, rue des Sœurs

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent au marché des créateurs

le dimanche 19 mars 2024 de 10h00 à 18h00

Des artisans locaux et de la gourmandise vous attendent.

Une tombola vous sera offerte par les exposants



Coordonnées de la Bibliothèque

Adresse : 8 rue des Sœurs

Tél : 03.69.32.35.91 (aux horaires d'ouverture uniquement)

Courriel : bibliotheque@soultz-les-bains.fr

D'autres photos sur le blog : bibliosoultz.canalblog.com

Horaires d'Ouverture

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 9h30 à 11h30

Vendredi de 17h00 à 19h00

Samedi de 9h30 à 11h30

Inscriptions au périscolaire

Alors que nous nous approchons de la fin de l'année scolaire en cours, nous nous préparons à entamer les inscriptions pour notre sixième année d'ouverture de l'accueil périscolaire, qui maintient un taux de fréquentation presque complet chaque semaine.

Nous vous invitons dès à présent à procéder à l'inscription pour la rentrée 2024/2025.

- Les inscriptions pour les enfants déjà inscrits ainsi que ceux de la même fratrie seront ouvertes du 6 au 31 mai.
- Pour les nouveaux arrivants, les inscriptions débiteront du 3 au 14 juin.

Voici les étapes à suivre, veuillez télécharger sur le portail famille <https://sultz-les-bains.leportailfamille.fr/> dans l'onglet téléchargement, la note explicative pour s'inscrire au périscolaire de Sultz les bains et votre dossier d'inscription.

Nous vous demandons de prendre en compte qu'en raison de notre capacité limitée à 24 enfants, une fois cette capacité atteinte, nous établissons une liste d'attente selon l'ordre chronologique d'arrivée des inscriptions. Lorsqu'une place se libère ou en cas de désistement, elle sera proposée au premier enfant inscrit sur cette liste. Nous vous recommandons également d'explorer d'autres solutions de garde dans le cas où notre périscolaire atteindrait sa pleine capacité.



Penchons-nous à présent sur les moments riches en découvertes et en partages qui ont marqué ces derniers mois. Les enfants ont pris part à une diversité d'activités ludiques et éducatives. De la création de mini-potagers à emporter chez soi à l'émerveillement devant les premières fleurs du printemps, en passant par la manipulation des fleurs lors d'une activité de création de tableaux floraux, les jeux en plein air ont égayé nos journées ensoleillées. Les journées pluvieuses ont également été l'occasion parfaite pour laisser libre cours à la créativité des enfants à travers des activités artistiques et des jeux de société.



société.

Au-delà des activités planifiées, c'est l'enthousiasme et la joie de vivre des enfants qui illuminent chaque journée. Dans un esprit de camaraderie et de partage, ils apprennent à communiquer, à coopérer et à s'exprimer librement. Chaque moment passé au périscolaire est une occasion de grandir, d'apprendre et de créer des souvenirs inoubliables. Mais puisqu'une image vaut mille mots, voici quelques photos pour partager avec vous un peu du quotidien des enfants au périscolaire.



Geste Citoyen



Avis aux jardiniers et aux bricoleurs

Nous rappelons que l'utilisation d'appareils bruyants tels que tondeuses à gazon, perceuses, motoculteurs, tronçonneuses, bétonnière, etc... n'est autorisée à SOULTZ-LES-BAINS que :

- ⇒ les jours ouvrables : de 7 h à 20 h
- ⇒ le samedi : de 7 h à 12 h et de 14 h à 19h

Il est interdit de créer des nuisances sonores en dehors de ces plages, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, vos déchets végétaux peuvent être jetés à la déchetterie de Molsheim ou être compostés au fond du jardin (**brûlages interdits**).

Nous comptons sur le civisme et le bon sens de chacun pour respecter ces règles simples et la tranquillité du voisinage.

• Je deviens sapeur-pompier •

volontaire EN 4 ÉTAPES



1

Je complète le formulaire en ligne

Mes motivations et mes disponibilités



www.sis67.alsace

Tout commence ici !



2

Pour évoquer mon projet :

Je suis contacté(e) par téléphone puis convié(e) à un entretien par un sapeur-pompier de mon secteur



3

Je participe à des tests sportifs et médicaux

Évaluation de ma condition physique et de mon aptitude médicale



4

Mon centre d'incendie et de secours m'accueille.

Je suis équipé(e) puis formé(e) pour porter secours

DES VALEURS POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN

Altruisme | Engagement | Esprit d'équipe | Respect

www.sis67.alsace

#Pompiers67



SAPEURS-POMPIERS du BAS-RHIN

Offre d'emploi

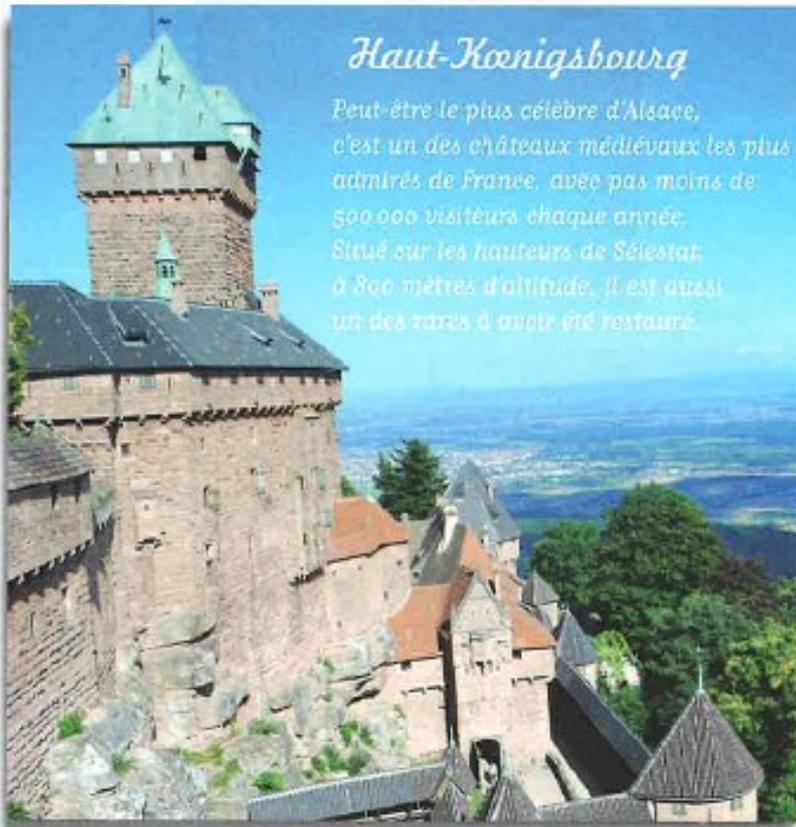
La Maison de la Nature Bruche Piémont est à la recherche d'un(e) volontaire en service civique sur la passionnante mission "ambassadeur des patrimoines naturels sur le territoire Bruche Piémont".

La mission de 6 mois pourrait débuter courant mai.

Renseignements et candidature sur le site de la Maison de la Nature Bruche Piémont



L'Alsace des Châteaux



Haut-Koenigsbourg

Peut-être le plus célèbre d'Alsace, c'est un des châteaux médiévaux les plus admirés de France, avec pas moins de 500 000 visiteurs chaque année. Situé sur les hauteurs de Sélestat, à 300 mètres d'altitude, il est aussi un des rares à avoir été restauré.

Sur les sommets du massif vosgien, une multitude de châteaux forts dominent la plaine rhénane de leurs imposantes silhouettes. Lourdes d'histoires et de traumatismes qui les ont laissées pour la plupart en ruine, ces forteresses plongent le visiteur dans les méandres tumultueux du Moyen Âge.

Devinette

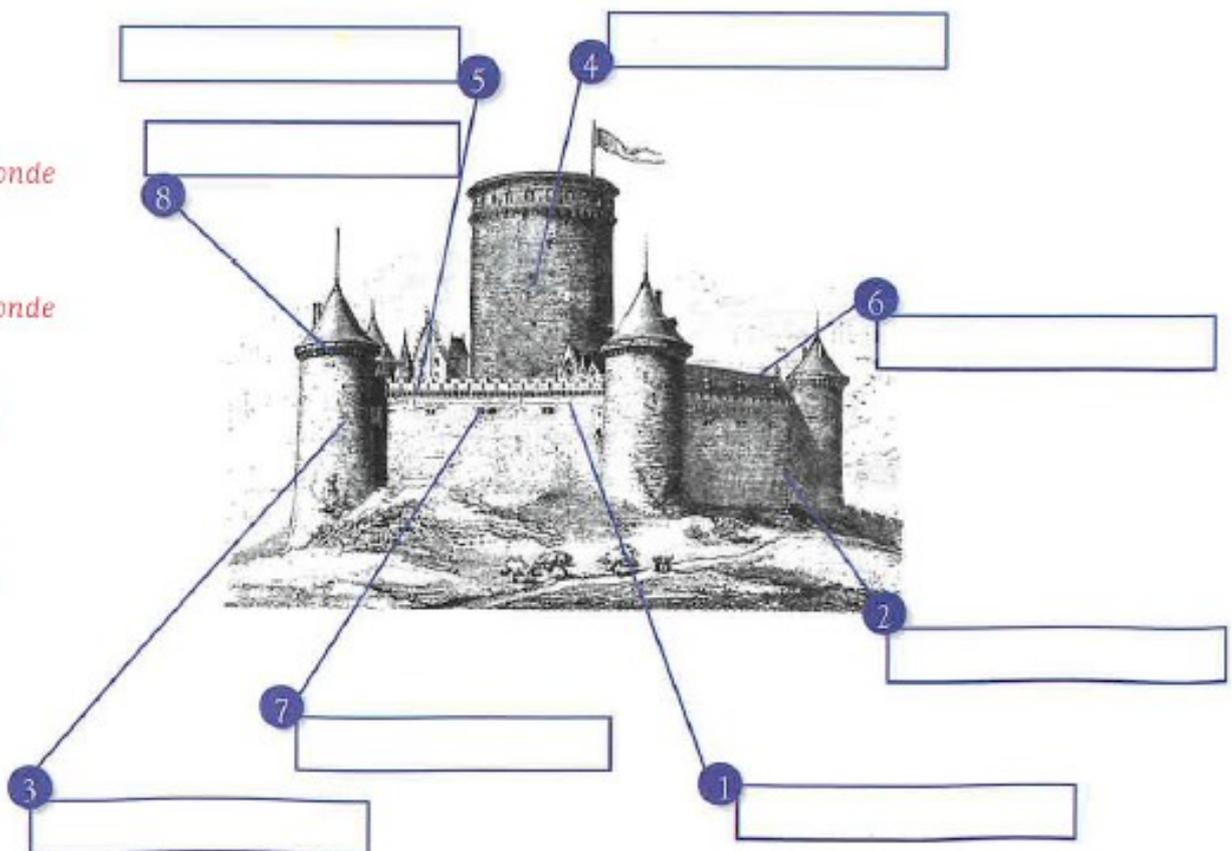
En 1937, *la Grande illusion*, célèbre film de Jean Renoir, fut tourné en partie dans un château alsacien. Lequel ?

- FLECKENSTEIN
- SAINT-ULRICH
- HAUT-KOENIGSBOURG

Mots in situ

Reliez le bon mot au bon numéro.

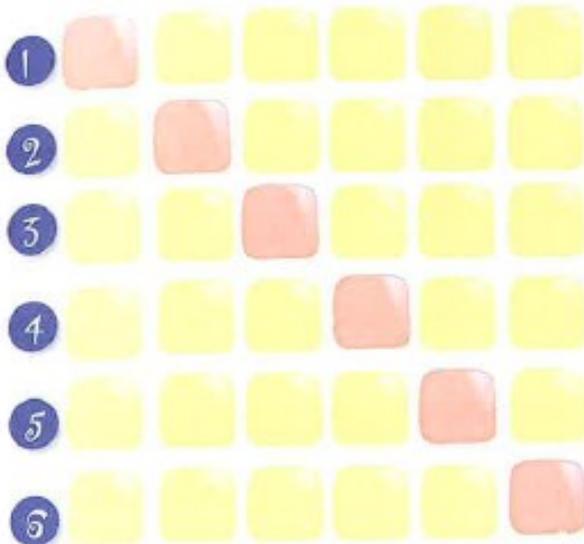
- chemin de ronde couvert
- courtine
- chemin de ronde
- donjon
- mâchicoulis
- meurtrière
- corbeau
- tour d'angle



L'Alsace des Châteaux

Diagomot

Remplissez la grille horizontalement pour trouver, dans la diagonale, la roche dont on fait les châteaux.



1. Celle de Trente ans fit des dégâts en Alsace.
2. Nombre d'années d'une de celle définie en 1.
3. Dominée par tous les châteaux.
4. Pays à défendre contre l'envahisseur.
5. Roi allemand et racine étymologique d'un château.
6. Composant d'armée.

Charade

- Ma première se régale de souris.
- Ma deuxième passe du mouton à l'homme.
- Mon tout est une femme grandement logée.

Je suis.....

Proverbe

Bâtir des châteaux en Espagne.

Cette expression signifie :

- A. Se faire construire une résidence secondaire.
- B. Faire des rêves chimériques.
- C. Être bilingue français/espagnol.

Saint-Urich

Son nom vient de la chapelle du château situé à Avolsheim dans le Bas-Rhin qui est dédiée à saint Ulrich, mais on l'appelle aussi « le Grand Ribeaupierre ».

En effet, il fut le siège de la résidence des puissants Ribeaupierre, seigneurs alsaciens, pendant quatre siècles. Depuis le XI^e siècle, date de sa construction, jusqu'au XVI^e siècle, il passe de main en main et est finalement démantelé pendant la guerre de Trente ans comme bien d'autres dans la région.



Fleckenstein

Édifiée à partir du XI^e siècle sur un piton rocheux de grès rose, cette incroyable forteresse a été creusée dans la pierre, au point d'être qualifiée de « troglodyte ». Chargée de surveiller la vallée et la forêt de Haguenau, ce monolithe de 100 m de long sur 20 m de haut, réputé inaccessible donc imprenable, est une ruine grandiose.



Hohlandsbourg

Non loin de Colmar, à 600 mètres d'altitude, le château de Hohlandsbourg offre une vue à 360° sur la plaine d'un côté et sur les Vosges de l'autre : on peut même, si la météo est favorable, apercevoir la flèche de la cathédrale de Strasbourg à 60 km au nord ! L'histoire ne l'a pas épargné, incendié dès la fin de sa construction par les Colmariens, restauré et agrandi, démantelé pendant la guerre de Trente ans (1618-1648), il fut partiellement reconstruit...



Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir l'agenda prévisionnel de 2024.

Date	Horaires	Lieu	Animation - Organisateur
Mercredi 1 ^{er} mai 2024	À définir	Etang de pêche	Pêche avec Tartes Flambées ou grillades organisée par l'AAPPMA <i>(possibilité de venir prendre un apéritif)</i>
Dimanche 5 mai 2024	8h30 à 13h30	Hall des Sports	Bourse de puériculture organisée par l'association PERLIMPINPIN
Mercredi 8 mai 2024	11h00	Parvis de l'Eglise	Commémoration
Vendredi 10 mai 2024	À partir de 16h00	Bunker IR6	Concert du groupe « two magnets » au Bunker IR6 organisé par l'Association « au Boum coeur »
Vendredi 17 mai 2024 *	20h00	Cinéma le Trèfle à Dorlisheim	Conférence sur « le Biblenhof » organisé par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim
Vendredi 31 mai 2024	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 9 juin 2024	8h00 à 18h00	Mairie	Elections Européennes
Dimanche 23 juin 2024	Journée	Commune	Marathon du Vignoble
Dimanche 30 juin 2024	11h00	Bunker IR6	Ouverture du Bunker à partir de 11h00 <i>(petite restauration et buvette)</i> À partir de 17h00, Apéro musical avec le groupe « Trio Caméléon » au Bunker IR6 organisé par l'Association « au Boum coeur »
Lundi 1 ^{er} juillet 2024	17h00 à 20h00	Hall des Sports	Collecte de sang organisée par l'Association Don du Sang

Attention : cet agenda prévisionnel est susceptible d'évoluer au cours de l'année. Une mise à jour sera réalisée régulièrement dans les différents bulletins municipaux.

* sur inscription (voir l'article dans le BIC)

Fermeture exceptionnelle de la Mairie

En raison des divers jours fériés du moi de mai, la Mairie sera **exceptionnellement fermée** aux dates suivantes :

Mercredi 1^{er} mai 2024 (*Fête du Travail*)
du Mercredi 8 mai au Dimanche 12 mai 2024 inclus (*8 mai et Ascension*)
Lundi 19 mai 2024 (*Lundi de Pentecôte*)

Vous pouvez néanmoins nous contacter par mail (mairie@soultz-les-bains.fr) ou laisser un message sur le répondeur téléphonique (03.88.38.10.24).



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
et le Mercredi de 14h00 à 17h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 03 88 38 10 24.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°337
Mai 2024

Edité par la Mairie de Soultz les Bains

Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : www.soultz-les-bains.fr

Brèves / news : www.facebook.com/SoultzLesBains